



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Réponse à C. Ducos, P.-B. Joly, M. Moreaux

J.-P. Berlan

Citer ce document / Cite this document :

Berlan J.-P. Réponse à C. Ducos, P.-B. Joly, M. Moreaux. In: Économie rurale. N°165, 1985. pp. 50-51;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3132>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_165_1_3132

Fichier pdf généré le 08/05/2018

cadre réglementaire qui résout le problème de l'appropriation de l'innovation.

Il est clair qu'un système de marché privé n'est pas nécessairement efficace, même si ce problème est levé. En particulier, les problèmes d'imperfection de marché et de pouvoir de monopole qui leur sont liés, peuvent faire apparaître de graves dysfonctionnements.

Cependant, un abandon pur et simple de la loi de protection des obtentions végétales dans un pays comme la France aurait une double conséquence :

— le développement de formes de protection « naturelle » (les hybrides F1 ou comme le suggère J. Barton (1982), des semences artificiellement stériles en deuxième génération) quand cela est possible,

— un développement important des efforts commerciaux de façon à lier l'agriculteur à une marque de produits.

Le corollaire serait évidemment une absence d'investissement privé dans la sélection, quand celle-ci ne permet pas une protection de l'innovation (18) ; et comme il n'y a aucune relation entre la protection « naturelle » des diverses innovations et leur utilité sociale, les risques d'inefficacité sont grands.

La thèse soutenue par J.P. Berlan est qu'il faut procéder à une réallocation des moyens de recherche entre secteur

privé et secteur public, en faveur du secteur public. Mais curieusement, cette thèse s'appuie sur une analyse fautive de ce que peut être le fonctionnement du secteur privé, et ne définit pas quels seraient les critères de fonctionnement du secteur public. A supposer même que la critique du système de recherche privé ait été fondée, cela n'implique pas qu'un système de recherche publique soit préférable.

Deux problèmes au moins, au demeurant classiques, mériteraient un examen approfondi :

— selon quels critères sont déterminés les montants des ressources allouées à la recherche publique ;

— comment l'efficacité dans l'utilisation de ces ressources peut-elle être garantie ; en d'autres termes, quels sont les critères d'incitation efficaces dans un système de recherche publique ? (19).

Une réponse consistant à faire fonctionner la recherche publique selon les modes d'incitation de la recherche privée (par le développement de contrats, en intéressant les chercheurs aux résultats..., c'est-à-dire en essayant de lier l'activité de recherche et son utilité telle qu'elle est sanctionnée par le marché) ferait irrésistiblement penser aux schémas d'aménagement du territoire à la Alphonse Allais dans lesquels on met les villes à la campagne.

La réponse est certainement d'une autre nature. Mais laquelle ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARROW K.J. (1962). - Economic Welfare and the Allocation of Resources for Invention. in R.R. Nelson (1962).

BARTON J. (1982). - The International Breeder's Rights and Crop Plant Innovation. Science, Vol. 216.

BERLAN J.P. (1983). - L'industrie des semences. Économie et Politique. Économie Rurale, n° 158, nov.-déc. 1983, p. 18-28.

BERTRAND J.P., DUCOS C., JOLY P.B. (1983). - Dynamique du secteur des semences et évolution de la politique agricole au Brésil. INRA-CFCE.

Ducos C., Joly P.B. (1983). - Analyse des structures de marché de l'industrie des semences en France. Mémoires de DEA, Université de Toulouse I.

HERMITTE M.A. (1983). - Histoires juridiques extravagantes : la reproduction végétale. In Kahn et Fritz, 1983.

HILDENBRAND W. (1982). - Advances in Economic Theory. Cambridge UP, Cambridge.

KAHN P., FRITZ J.C. (1983). - La gestion des ressources naturelles d'origine agricole. Librairies Techniques, Paris.

KAMIEN M.I., SCHWARTZ N. (1982). - Market structure and innovation, Cambridge UP, Cambridge.

LAFFONT J.J., MASKIN E. (1982). - The theory of incentives : an overview. Chapitre 2 de W. Hildenbrand, 1982.

NELSON R.R. (1962). - The rate and direction of inventive activity, NBER. Princeton UP, Princeton.

VALDEYRON G. (1961). - Génétique et amélioration des plantes. Baillères et Fils.

RÉPONSE A C. DUCOS, P.B. JOLY ET M. MOREAUX

J.P. BERLAN

Chantal Ducos, Pierre-Benoit Joly et Michel Moreaux estiment que deux des trois thèses avancées dans mon article d'Économie Rurale (158 : 18-28, 1983) sont fausses, tandis que la troisième est seulement « plausible ». Il ne s'agit, je l'espère, que d'un sursis ! Que des généticiens ou sélectionneurs n'aient pas encore critiqué les écrits d'un économiste sur des questions qu'ils ont monopolisées jusqu'ici est surprenant.

En réalité, il n'y a pas trois thèses dans cet article mais une seule d'une grande simplicité.

Pour résumer, il n'existe aucun mécanisme de marché permettant de rémunérer le travail du sélectionneur, c'est-à-dire la création d'une information génétique nouvelle. En effet, toute production agricole végétale multiplie et diffuse automatiquement cette information génétique. Quelle qu'en soit la valeur pour la collectivité, elle n'est pas appropriable et ne peut avoir de marché. Elle n'a pas de prix au double sens paradoxal que sa valeur est immense et incalculable et qu'elle ne peut avoir de valeur marchande.

18. L'étude du secteur brésilien des semences confirme cette appréciation : en l'absence de protection des obtentions végétales, l'investissement privé s'est orienté exclusivement sur des espèces sélectionnées par la voie hybride (maïs, sorgho, tournesol...) ; (cf. J.P. Bertrand, C. Ducos, P.B. Joly, 1983).

19. Cf. K.J. Arrow, op. cit., dernière section, « Alternative forms of economic organization in invention » suggérait déjà quelques pistes. Depuis, la théorie des incitations a fait des progrès et on pourrait s'en inspirer pour résoudre le problème posé (cf. pour une mise au point récente, J.J. Laffont et E. Maskin, 1982).

Plus simplement, le grain récolté est génétiquement la semence de l'année suivante et ceci est vrai que la plante soit autogame, allogame ou à reproduction végétative. Pourquoi l'agriculteur achèterait-il un bien qu'il possède déjà ?

Avec les hybrides, tout change. L'information génétique est détruite (au moins partiellement) par son usage. D'où deux conséquences :

— La création d'un marché physique pour les semences que l'agriculteur est obligé de renouveler chaque année ; ce serait le prix, somme toute modique, que les agriculteurs auraient à payer pour le progrès génétique ;

— et surtout, la possibilité pour les entreprises de multiplier par un facteur 10 ou 20 le prix des semences, à condition d'élever des barrières à l'entrée par une politique commerciale vigoureuse.

Ce second aspect n'a jamais fait l'objet d'analyse économique et a constamment été occulté, y compris dans des articles aussi connus que ceux de Z. Griliches.

A aucun moment, les auteurs ne s'attaquent à cette thèse, ni théoriquement ni empiriquement. Ils cherchent à la contourner comme d'ailleurs tous ceux qui, de l'administration à la profession, ont cherché à résoudre le problème insoluble (hors hybrides) de la rémunération du travail de sélection par le marché.

La solution qu'ils proposent infirmerait ma conclusion « qu'un système de marché et d'entreprises privées conduit nécessairement à des variétés hybrides au détriment de lignées pures ». Elle consiste à prélever une taxe parafiscale sur les céréales de consommation pour la redistribuer aux sélectionneurs privés, au prorata des superficies emblavées avec leurs variétés.

J'ai défendu dans d'autres instances une solution du même type pour plusieurs raisons :

— elle a le mérite de la clarté et permet d'éviter les relations incestueuses de l'État et du secteur privé, caractéristiques du système actuel. Il n'existe pas pour autant de système de marché pour fixer le montant de cette taxe parafiscale (qui n'est autre que la redevance actuelle versée par les producteurs de semences aux obtenteurs et dont le montant est fixé administrativement par la section « céréales » du GNIS).

— Elle évite que les producteurs de semences de céréales à paille (des coopératives) ne payent une redevance qu'ils ne peuvent répercuter sur l'utilisateur final (1).

— Elle ouvre la possibilité d'accroître les ressources mises à la disposition des sélectionneurs.

Tout ceci complète utilement mon article. Il est dommage que cette proposition s'achève par une suggestion discutable : cette taxe sera fixée à un « montant suffisamment élevé pour inciter le niveau économiquement optimal de recherche sur les lignées pures ». Que signifie réellement cette expression ? Que ce montant n'est « optimal » que s'il supprime l'intérêt économique des hybrides pour des sélectionneurs privés. En clair, les

auteurs proposent de dédommager les sélectionneurs de lignées pures en leur versant une rente correspondant aux profits qu'ils feraient s'ils sélectionnaient des hybrides ! Je ne discuterai pas le bien fondé de cette « solution » si ce n'est qu'elle confirme ma thèse : les hybrides sont la voie royale de la sélection dans une économie basée sur la propriété privée. Et si les pays socialistes produisent aussi des hybrides, c'est peut-être qu'ils sont moins socialistes qu'ils ne le prétendent, ou que leur retard en matière de sélection est tel (pour des raisons bien connues) qu'ils sont obligés de recourir au matériel végétal et aux techniques occidentales.

La deuxième thèse critiquée, serait que « pour parvenir à une plus grande efficacité, il faut réallouer l'effort de recherche entre secteur public et secteur privé. Nous montrons que cette thèse, reposant sur une analyse fautive du système de marchés et d'entreprises privées d'une part, l'analyse des conditions de fonctionnement du secteur public n'étant d'autre part jamais exprimée, n'est pas étayée ». Cette critique est inexacte : je n'ai pas jugé bon de revenir en conclusion sur ce que j'avais écrit en introduction. Rappelons-le.

« La contradiction liée à la nature du résultat de la recherche - l'invention ou création d'une information nouvelle, coûteuse à produire mais difficilement appropriable - a été très habilement surmontée grâce à la coexistence des deux secteurs de recherche, le public et le privé, fonctionnant selon des règles du jeu opposées. Au chercheur public, la notoriété par la diffusion la plus large possible de ses idées, dans les revues nationales et internationales les plus prestigieuses, parce que les plus lues, avec peut-être ce couronnement de la carrière, un prix, voire le Nobel ! Au chercheur privé, l'ombre, la discrétion, la valorisation des travaux des chercheurs publics et la rentabilité. Et le meilleur garant de la dynamique de la recherche et de l'invention est que ces deux secteurs s'ignorent largement, qu'en tout cas, le premier fonctionne pleinement selon sa règle du jeu propre de concurrence. Aux entreprises de tirer parti de la créativité de la recherche publique, ce qui relève de la politique industrielle, mais pas de celle de la recherche. On peut déplorer cette situation, mais pas l'ignorer. »

Bien sûr, la question du financement de la recherche publique et de la recherche privée est posée. Je n'ai écrit nulle part qu'il fallait réallouer « les moyens de recherche entre secteur privé et secteur public en faveur du secteur public » et j'ai même écrit que la recherche privée pouvait même voir son rôle renforcé (p. 26).

Est-il nécessaire de me paraphraser ? Que les chercheurs publics publient au plus haut niveau, que les entreprises privées tirent parti — j'allais écrire « valorisent » ! — de la créativité des chercheurs publics et qu'on cesse de mélanger les genres en créant au sein des organismes publics de recherche des cellules de valorisation : elles sont vouées à l'échec, quelles que soient les compétences de ceux qui les animent, pour des raisons économiques qui tiennent à la nature même des biens produits !

1. La production moderne de céréales à paille exige de semer (comme pour le maïs) à des densités précises, donc d'avoir des grains calibrés dont le taux de germination est connu avec précision. Il faut que la qualité physique

des semences progresse et ce n'est pas en faisant indûment financer la création variétale par les entreprises de production de semences qu'on facilitera cette modernisation.